

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 20/08/2025

VOI.25.00.A02327

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
SQUARE BOUCHOT

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise SPIE CITY NETWORKS
Considérant que des travaux d'enfouissement de réseau ENEDIS rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 01/09/2025 au 26/09/2025
SQUARE BOUCHOT

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 01/09/2025 et jusqu'au 26/09/2025, le stationnement des véhicules est interdit SQUARE BOUCHOT sur le parking sur la totalité de la rangée située entre les toilettes publiques et le marquage au sol jaune de type "zébra hachure" sur 19 places. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2 : À compter du 01/09/2025 et jusqu'au 26/09/2025, de forts empiètements sont instaurés, SQUARE BOUCHOT sur le PARKING au droit des emprises de travaux.

Les véhicules seront dévoyés sur les emplacements de stationnement neutralisés

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 4 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 20 AOUT 2025

Pour la Maire,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a small flourish at the bottom.

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée